

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 26 NOVEMBRE 2015

A LA BUVETTE DE L'AREMS A BEAUSOBRE, 1110 MORGES, A 20H00

M. Eric Züger, président, ouvre la séance à 20 h 00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2015
4. Assermentation des nouveaux délégués
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Préavis n° 01/09.2015 – Modification de l'échelle des salaires :
 - Rapport de la commission
 - Discussion sur le rapport de la commission
 - Décision
8. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME
9. Questions, vœux et divers

1. **Accueil, appel**

Sont présent(e)s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Stéphane Demierre et Valérie D'Ascoli, Aclens, Pascal Grütter, Bremblens, Aleksandra Capraro et Tania Larequi, Chigny, Jean-Richard Margot et Ursula Goy, Echichens, Emile Tasev, Lully, Jean-Jacques Aubert, Eric Züger, Cedric Favre, Fida Kawkabani, Françoise Pontonio, Morges, Katalin Delessert, Romanel-sur-Morges, Andréas Sutter et Martine Blauth, Tolochenaz, Anne-Christine Ganshof et Françoise Perret-Jeanneret, Vufflens-le-Château.

Sont présent(e)s du Comité de direction :

Mmes et MM. Isabelle Bonvin, Présidente, Maria-Pia Dubey, Marlise Holzer, Sylvie Podio, Françoise Wüthrich, Daniel Meienberger, Denis Pittet et Marc Johannot.

Sont excusé(e)s :

Mmes et MM. Karine Ropraz, Bremblens, Mark Wingses, Lully, Anne-Catherine Aubert, Pierre Marc Burnand et Laurence Lambert-Caversaccio, Morges, Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président propose l'ajout d'un nouveau point n° 7 à l'ordre du jour :

- Communications du Conseil d'Etablissement.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux membres

Il n'y a aucun membre à assermenter.

5. Communications du Bureau

Le président demande aux commissaires qui ne peuvent pas prendre part à une séance de commission, de bien vouloir s'excuser auprès de Mme Jacqueline Botteron, ceci afin de pouvoir convoquer un suppléant et ainsi atteindre le quorum.

6. Communications du Comité de direction

Mme Maria Pia Dubey du Comité de direction lit une communication concernant le nouvel horaire des transports publics et son impact sur l'école :

L'horaire des transports publics changera le 13 décembre 2015. Grâce à l'excellente collaboration existant entre le Comité de direction, les directeurs d'établissement et MBC, les impacts sur l'école ont été identifiés et analysés. Des solutions satisfaisantes pour toutes les parties ont pu être trouvées. Un changement d'horaire sera nécessaire dans l'Etablissement primaire de Morges Ouest. Au collège de la Burtignière, l'école commencera 5 minutes plus tôt le matin pour permettre aux élèves domiciliés à Chigny et à Vufflens-le-Château de rentrer chez eux pour le repas de midi. L'horaire de l'après-midi restera inchangé. Les horaires des collèges des deux autres établissements scolaires resteront inchangés.

En ce qui concerne les horaires des transports publics, deux changements sont à signaler :

- Les élèves du collège de Chanel et de l'établissement secondaire de Morges Beausobre, qui sont domiciliés à Monnaz, pourront dorénavant profiter du bus 703 et changer de bus à la gare de Morges. MBC a réorganisé le parcours de ce bus pour qu'il passe par le village de Monnaz. MBC n'a imputé aucun frais supplémentaire à l'ASIME. Cette modification de parcours permettra aux enfants de rentrer à la maison pour le repas de midi.

- Les élèves de l'établissement secondaire de Morges Beausobre, qui sont domiciliés à Chigny ou à Vufflens-le-Château, prendront le train à 12h39 (au lieu de 12h22 actuellement).

Les parents des élèves concernés ont été informés par courrier par l'établissement scolaire (concernant l'horaire scolaire) et par l'ASIME (concernant les horaires des transports publics).

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, lit une communication concernant le transfert du personnel du Service dentaire scolaire :

Les représentants des autorités de la ville de Morges ont rencontré cet automne les collaboratrices du Service dentaire scolaire pour leur proposer une modification de leur contrat de travail. Des entretiens individuels sont en cours. Il est prévu que les nouveaux documents soient signés pour mi-décembre. Le transfert de ce personnel à l'ASIME est prévu au 1^{er} juillet 2016.

La parole n'est plus demandée.

Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château, explique que les élèves de son village qui fréquentent l'établissement scolaire de Beausobre ont très peu de temps pour rentrer manger à midi. La Municipalité a donc décidé de subventionner les frais de cantine scolaire.

La parole n'est plus demandée.

7. Communications du Conseil d'établissement

Mme Françoise Perret-Jeanneret, Vufflens-le-Château explique que la dernière séance a eu lieu le 24 novembre et les nouveaux membres du « quart parents » ont été accueillis. Il s'agit de trois messieurs (2 pour Morges Est et 1 pour Morges Beausobre) dont deux travaillent dans l'enseignement.

L'ASIME a déjà versé deux subventions à Morges Est et Morges Beausobre pour leur projet d'établissement. Pour Morges Ouest, M. Cordey, directeur, a décidé de présenter un nouveau projet (FORCE) qui sera également subventionné à hauteur de fr. 2'240.00. Ce projet vise à favoriser l'ouverture, la responsabilité et la communication chez les élèves. Des personnes spécialisées interviendront dans les classes avec des activités ayant déjà fait leurs preuves et ceci dans le but de prévenir la violence et de transmettre des valeurs comme le respect.

Le Conseil d'établissement a le projet d'organiser une grande fête des écoles à la rentrée 2016. Un groupe de travail a été constitué. Un concert et un spectacle seront organisés ainsi qu'un pique-nique.

Une séance des parents sera organisée au début de l'année prochaine, avec, en 2^e partie, une conférence du Dr Holzer sur le harcèlement à l'école. L'ASIME participe à l'organisation et offrira l'apéritif.

La parole n'est pas demandée.

8. Préavis n° 01/09.2015 – Modification de l'échelle des salaires

Rapport de la commission

Mme Aleksandra Capraro donne lecture des conclusions du rapport de commission qui sont identiques à celles du préavis du Comité de direction.

Discussion sur le rapport de la commission

La parole n'est pas demandée.

Décision

Au vote, les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- Vu le préavis du Comité de direction No 01/09.2015 « Modification de l'échelle des salaires »
- Vu le rapport de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

d'adopter les modifications proposées par le Comité de direction concernant l'annexe 1 du règlement du personnel de l'ASIME :

1. Numérotter les classes de salaires existantes de 1 à 7
2. Ajouter une nouvelle classe 8
3. Fixer le salaire initial et final de la classe 8 respectivement à CHF 95'000.- et CHF 169'000.-
4. Modifier la date d'entrée en vigueur de l'annexe au 1^{er} janvier 2016

9. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME

La prochaine séance aura lieu le **mercredi 25 mai 2016 aux foyers de Beausobre à Morges à 20h00.**

L'ARCAM a prévu de mettre sur son site Internet un calendrier des séances intercommunales, ceci afin d'éviter que deux séances aient lieu le même soir.

10. Questions, vœux et divers

Mme Ursula Goy, Echichens, souhaiterait que l'on fixe à l'avance 3 dates pour l'année prochaine, quitte à en annuler une.

Ce point sera traité en séance du Comité de direction.

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 20h30.

Pour le Conseil intercommunal

Le président

La secrétaire



Eric Züger



Jacqueline Botteron